

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/178 DU 30.4.79
Portant nomination de Monsieur KAINÉ Antoine
Administrateur en Chef de 2° échelon, en qualité
de Trésorier Payeur Général.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et Fonctionnement des pouvoirs publics;

Vu le décret n°77/642 du 22 Novembre 1977 confirmant Monsieur NOÏE Etien
en qualité de Trésorier Général;

Vu le décret n°77/643 du 22 Novembre 1977 portant nomination de Monsieur
KAINÉ Antoine en qualité de Secrétaire Général aux Finances;

Vu le décret n°77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du Ministère
des Finances;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur KAINÉ Antoine, Administrateur en Chef de 2° échelon, précédemment Secrétaire Général aux Finances est nommé Trésorier Payeur Général en remplacement de Monsieur NOÏE Etienne appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires sont abrogées.

....

Article 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 30 AVRIL 1979

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.--

Falle
Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.--

Le Ministre des Finances,

Henri Lopes
Henri LOPES.--

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor Tamba-Tamba
Victor TAMBA-TAMBA.--